



**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

SENATRICE  
DE  
LA DORDOGNE

VICE-PRESIDENTE  
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

MEMBRE DE LA DELEGATION AU  
DROIT DES FEMMES

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

**Madame Marie-Claude Varaillas attire l'attention de Madame la ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme sur les aides prévues pour les boulangers pour faire face à l'explosion des prix énergétiques.**

En Dordogne, comme partout en France, une vague de fermetures de boulangeries déferle, comme à Marsaneix où l'unique boulangerie du village a définitivement éteint son four le 31 décembre 2022, après 80 ans d'existence.

À l'augmentation de près de 30% du prix des matières premières et à la hausse du prix des produits de conditionnement, s'est ajoutée la hausse sans précédent des prix de l'énergie. Fours, chambres froides, ce sont tous les équipements de base des boulangers qui pèsent lourdement sur leurs factures.

Les aides gouvernementales annoncées par Bercy début janvier à destination des entreprises ne suffisent pas pour protéger les boulangers qui ont déjà pâti – et pâtissent encore - des conséquences de l'inflation. En effet, le bouclier tarifaire exclut plus de 80% des boulangers qui, en raison des équipements nécessaires à leur activité, possèdent un compteur électrique dont la puissance est supérieure à 36kVA. L'amortisseur énergie se révèle également insuffisant au regard de l'explosion cumulée des prix des matières premières et des produits énergétiques.

De plus, la complexité des aides et l'afflux des demandes créent un ralentissement dans les démarches qui ne permet pas une aide rapide et efficace de ces professionnels. Pendant ce temps, les boulangers voient les factures s'accumuler, ce qui peut susciter l'incompréhension au vu des marges exceptionnelles réalisées par les fournisseurs d'énergie. À ce titre, la charte, signée en octobre 2022, qui engageait les fournisseurs d'énergie à protéger les TPE et PME, n'a une portée que très limitée.

Les boulangeries sont l'âme de nos communes et souvent les derniers commerces de proximité qui subsistent. C'est pourquoi Madame la sénatrice lui demande si des aides pérennes, automatiques et immédiates sont prévues par le Gouvernement afin que nos boulangeries ne soient pas contraintes à la fermeture et remplacées par des distributeurs automatiques.

